

**Ministry of Education**  
Financial Analysis and  
Accountability Branch  
21<sup>st</sup> Floor, Mowat Block  
900 Bay Street  
Toronto, Ontario M7A 1L2  
Tel.: 416-327-9356  
Fax: 416-325-2007  
Email: [Andrew.Davis@Ontario.ca](mailto:Andrew.Davis@Ontario.ca)

**Ministère de l'Éducation**  
Direction de l'analyse et de la  
responsabilité financières  
21<sup>e</sup> étage, édifice Mowat  
900, rue Bay  
Toronto, Ontario M7A 1L2  
Tél. : 416-327-9356  
Télééc. : (416) 325-2007  
Courriel: [Andrew.Davis@Ontario.ca](mailto:Andrew.Davis@Ontario.ca)



**2010 : SB27**

**NOTE DE SERVICE AUX :** Surintendants des affaires scolaires et des finances

**DE :** Andrew Davis  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

**DATE :** 19 mai 2010

**OBJET :** Procédure d'approbation du Ministère pour le déficit en  
cours d'exercice 2010-11

---

Tel qu'indiqué dans les notes de service 2010 B2 et B5, en vertu des nouvelles modifications apportées aux articles relatifs à la responsabilité financière de la Loi sur l'éducation, les conseils scolaires doivent obtenir l'approbation du ministre s'ils constatent un déficit en cours d'année qui dépasse le surplus accumulé de l'exercice précédent ou un pour cent du revenu d'exploitation du conseil. L'approbation du Ministère doit être obtenue avant l'approbation finale du budget du conseil scolaire. Aux fins de la conformité, le revenu d'exploitation est défini comme étant constitué des allocations de fonctionnement provenant des subventions pour les besoins des élèves, moins les économies réalisées lors de grèves. Les conseils scolaires sont encouragés à utiliser le modèle d'approbation du déficit par le Ministère décrit ci-dessous, si l'approbation de celui-ci s'avère nécessaire.

#### Processus d'approbation

Les demandes d'approbation du déficit doivent être présentées à l'agent des finances du Ministère, avec une copie à Diane Strumila, chargée de projet des services de subventions (coordonnées ci-dessous). La demande d'approbation doit comprendre la présentation du modèle d'approbation du déficit par le Ministère (fichier Excel). Les conseils scolaires peuvent accéder à ce modèle en utilisant l'option « Rapports » dans EFIS.

Après avoir confirmé la réception de la demande du conseil, le personnel du Ministère examinera les renseignements présentés et donnera son approbation au conseil dans les cinq jours ouvrables, si le déficit est causé par des situations qui ne sont ni permanentes, ni de nature structurale. Si le déficit est de nature structurale, ou si la demande constitue un risque financier élevé qui présente un risque pour l'équilibre de budgets futurs, une période supplémentaire pourrait être nécessaire pour évaluer la situation et donner des instructions.

Il faut noter que ce processus d'approbation s'applique tant aux estimations qu'aux autres cycles de rapports pendant l'année (c.-à-d. rapport intermédiaire du conseil et estimations révisées).

Si vous avez des questions concernant la procédure d'approbation du Ministère, veuillez communiquer avec l'agent des finances du Ministère ou l'une des personnes suivantes :

Diane Strumila  
Chargée de projets des services de subvention  
Courriel : [Diane.strumila@ontario.ca](mailto:Diane.strumila@ontario.ca)  
Téléphone : 416-325-8524

Anthony Yeung  
Directeur de l'Unité de la responsabilité en matière de paiements de transfert  
Courriel : [Anthony.yeung@ontario.ca](mailto:Anthony.yeung@ontario.ca)  
Téléphone : 416-314-0790



Andrew Davis  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

c.c. : Directeurs de l'enseignement